

N° 6574²**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2012-2013

**PROJET DE REGLEMENT
GRAND-DUCAL****relatif à la prolongation de la participation du Luxembourg
à la mission „Etat de droit“ menée par l'Union européenne
au Kosovo (EULEX KOSOVO)**

* * *

AVIS DE LA CONFERENCE DES PRESIDENTS

(13.6.2013)

Le projet de règlement grand-ducal a été déposé le 15 mai 2013 à la Chambre des Députés par le Ministre aux Relations avec le Parlement à la demande du Ministre des Affaires étrangères. Un exposé des motifs était joint au texte du projet de règlement grand-ducal.

L'objet du présent projet de règlement grand-ducal vise à prolonger jusqu'au 14 juin 2014 la participation du Luxembourg à la mission „Etat de droit“ menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX KOSOVO).

La base légale du projet de règlement grand-ducal sous avis est constituée par la loi modifiée du 27 juillet 1992 relative à la participation à des opérations pour le maintien de la paix (OMP) dans le cadre d'organisations internationales.

La Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration de la Chambre des Députés a donné son avis positif le 29 avril 2013.

Le Conseil d'Etat a émis son avis le 4 juin 2013. Il approuve le fond et la forme du texte sous rubrique, en proposant de supprimer, aux articles 2 et 3, le début de phrase „Au titre du présent règlement grand-ducal ...“ qui est superfétatoire.

La Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration de la Chambre des Députés recommande à la Conférence des Présidents de rendre un avis favorable au règlement grand-ducal sous rubrique.

*

La Conférence des Présidents se prononce en faveur du règlement grand-ducal et rend un avis positif au texte.

Luxembourg, le 13 juin 2013

Le Secrétaire général,
Claude FRIESEISEN

Le Président de la Chambre des Députés,
Laurent MOSAR

